Louisiane.

ETATS UNIS d'Amerique,—Etat de la Louisiane, paroisse d'Orleans et ville de la Nouvelle-Orleans.

Le soussigné, gardien de l'année de N. J. 1846, et le soixantième de l'independance de l'Union, ont comparu par-devant moi, Lucien Hermann, notaire, dument commissionné et assermenté, et en presence des temoins soussignés, Mr. Jean Perkins Whitney et Robert Bartlett Sinclair, formant la raison J. P. Whitney & Co, Joseph Warren Stanton, agissant en son nom et celui de William Scott Palmer, formant la raison J. W. Stanton & Co; John Geddes & Robert Geddes, formant la raison J. & R. Geddes, tous de cette ville; et Rudolph Schwartze, agissant comme fondé de pouvoirs de George Green & frere; Lorenzo Lewis Smith, agissant comme fondé de pouvoirs de Richard Sands Tucker; Edward Ogden, agissant en son nom et en celui de Charles Briggs; et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, tous deux aussi de cette ville; Oliver Palmes, en son nom et comme fondé de pouvoirs de Daniel Johnston, Alexander Gordon, et Roger Alden Bliven, tous de cette ville; et François Valette & Mark Thomas, formant la raison de Valette & Thomas, d'Algers, en cette province; John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, et le dit John Perkins Whitney, agissant aussi comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York

Lesquels ont déclaré, qu'en vertu d'un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 mars 1837, ils ont formé entre eux et avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux, une société speciale sous limite qui sera etablie dans la ville de la Nouvelle-Orleans, Etat de la Louisiane, pour le nom de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE

Les operations de la dite Compagnie seront de recevoir dans un dock, construit pour elle et maintenant a Algers, des navires, pour y inspecter et autres bâtimens, pour procéder a leur examen et a leur réparation.

Le capital de la dite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la partie du capital actuellement versé par chacun des dits associés pendant, maintenant la propriété des personnes ci-dessus nommées; et la dite Compagnie, ainsi constituée aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846 et se terminant le premier juillet 1861, sous la réserve que la majorité des dits actionnaires ou leurs successeurs pourra en fixer la liquidation avant la dite époque par un vote de quinze actionnaires.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frere, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Brigge, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau et Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Alden Bliven, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, par son fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de trente mille piastres, prix de trois actions qui font le fonds capital de la dite Compagnie; et le montant total du dit capital a été payé en plein par les parties ci-dessus designées, qui en sont detenteurs dans les dites proportions.

Que l'administration de la dite Compagnie sera sous la direction du J. P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes les affaires et transactions; et la dite Compagnie aura le droit de faire ses reglemens, de les changer et les amender, pourvu que les dits changemens ou amendemens ne soient pas incompatibles avec le présent acte.

Que les dits Directeurs tiendront un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite Compagnie, dans des livres reliés, aimsi qu'un bilan complet de ses recettes et de ses dépenses, et il sera de leur devoir de collecter tous les comptes de reparations (locking) et de payer toutes sommes justement dues pour reparations ou autres dépenses faites pour le dock — ils devront aussi exposer un etat complet des affaires de la dite Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'ils en sont requis, et en partager les profits nets, entre les actionnaires aux époques ci-dessus mentionnées. Pour les comptes des divers services ils auront droit a recevoir deux et demi pour cent sur toutes sommes reçues et deux et demi pour cent sur toutes sommes payées, excepte sur les dividendes payes ou a payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts à l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres de manière a fournir toute espèce d'information relativement aux interêts de la dite Compagnie.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait a etre transferée pendant l'existence de ladite société, le dit transfert ne sera par acte public, devant du notaire public, et enregistré sur les livres de ladite Compagnie, le ou les nouveaux actionnaires s'engageants, dans le dit acte de transfert, de le transmettre a cette charte et a tous reglements en dépendant.

Que ladite Compagnie jouira de tous le droit de comparaitre par devant toute cour de justice de poursuivre et d'être poursuivie,

Que dans le cas d'inhabilete a agir ou de mort des directeurs dénommés dans le present acte, les actionnaires auront le pouvoir d'en nommer d'autres.

Qu'a l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite Compagnie cesseront et seront liquidées par une vente dudit Dock et de ses dépendances, a moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires executera et remplira tous les actes requis pour un reglement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus a la justice et aux droits des parties intéressées.

Et enfin les personnes ci-nommées, ont, pour confirmer les stipulations, arrangements ci-dessus mentionnés, déclaré et établies articles precedents de société, dans le but déja exprimé.

Fait et passé dans mon bureau, a la ville de la Nouvelle-Orleans, Etat de la Louisiane, dans les jours, mois et an déja verite ci-dessus, en presence de Charles La Bedoyere Kernion jeune, et Edmond Pierre Malus, témoins compétens, qui ont signé avec lesdits comparants et moi ledit notaire, après avoir lu le tout.

Original signé.

JOHN GEDDES,	P. PALMYTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J. W. STANTON,	JOHN HUGHES,
WM. L. FULLERTON,	ROBERT MURPHY,
J. W. STANTON, (p. p.)	JAMES GILBERT, par,
R. SANDS TUCKER,	J. P. WHITNEY
L. L. EMMER, (par Atty.)	R. BUMMER,
THOMAS CAZNEAU,	J. P. WHITNEY,
GORDON PLUM MER,	ED OGDEN, pour lui et
W. W. FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
J. GREEN & BRO.,	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE, (p. p.)	DANIEL JOHNSTON, par
JESSE HART,	O. PALMES, atty.
A. GORDON,	R. A. BIBEN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr., NELORIAN MALUS, LUCIEN BEAUMONT, Notaire Public.

Le soussigné conservateur des hypothèques, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, certifie que cet acte de société limitée, a été aujourd'hui enregistré dans son bureau dans le livre de sociétés No 3, folios 172, 173, et 174.

Nouvelle Orléans, le 28 juillet 1846.

31 juillet—30 F. DURIVE, Conservateur.

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux :

180 milliers bouchons pointus ;
1 boucaut champignons secs, par
N. D'OUCHY
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par
VROISEUROS & LAMPRE.
30 juin 26, Vieille Levée

LE LIVRE DES FAMILLES ou Journal de M. Le Curé—Quatrième année—Le premier numéro vient d'être reçu par VOR. HEBERT, libraire,
6 juil 149 rue de Chartres

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co.
30 juin 158, Tchoupitoulas

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par
30 juin AUG. MOLIER, 98, St Louis

CREUZETS—19 boucaux creusets amortis en déchargement du navire Châteaubriand, du Havre, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 98

Des creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'epreuve du feu.
16 juin—8

A VENDRE par le soussigne, en débarquement du navire Rienzi, venant de Bordeaux
226 barriques bon rouge de diverses qualités;
117 demi dito et barils de Vin blanc;
5 quarts de pipe Cognac fine Champagne 1835.
17 juin G. M. LUCAS, 30 Bienville

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par
J. & J. TARDOU,
30 av No. 15, rue Conti.

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ouvrent un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
8 juil 21, Magasins

BACON—10 boucauts épaulles, en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.,
20 jn 64 Tchoupitoulas

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux, 300 caisses sardines nageo Philippe et Canard, à vendre par
30 juin EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux
25 caisses et 50 demi-boites, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
30 juin 13 et 19, St Louis

500 DAMEJEANNES de 5 gallons, en débarquement du navire Ste-Lion, à vendre par
30 jn NUMA LACOSTE, 103, Royale.

6 CAISSES épinguettes garnies, grandes pastilles, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
30 jn NUMA LACOSTE, 103, Royale

A VENDRE, en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge,
340 barils dito blanc,
4 balles bouchons ordinaires, de 30,000 chaque,
1 balles de 30,000 bouchons pointus,
A vendre par
29 juin 147, Royale, entre St. Louis et Toulouse

FOIN—190 balles beau foin de l'est, en déchargement du navire Mary Pleasant, à vendre par
14 jt J. W. STANTON & Co.
Ent. Magnolias et Lafayette.

RIZ—60 tierçons ex remplement battu, en magasin et a vendre par
L D C WOODS, 88 Magasins

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par
L D C WOODS,
14 juill 88 Magasins

DROGUES—100 paquets Balsam, soufre, coupeuse, alum, sel d'Epsom, etc., à vendre par
ROBERTS & HALL,
11 juin 75 Magasins

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par
J M CABALLERO,
14 juil 32, Vieille Levée

L'a soussigné offre à vendre en débarquement du navire Talma, de Bordeaux :
100 barriques vin rouge, Médoc et St Julien,
50 caisses curaçao. DOMINIQUE LANATA,
20 jn 9 et 10, Jefferson.

Au Magasin Fashionable,
No. 128, rue de Chartres,
CORDEVILLE & LACROIX.

VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius :
Paletots matrices de toutes nuances, nouveau genre;
Chapeaux Pinaux tre qualité.
15 av

EAUX-DE-VIE—En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux :
10 demi pipes Cognac, 4me preuve, J. J. Dupuy,
10 quarts de pipe Cognac, do do
40 quarts de pipe Cognac, première preuve, qualité superieure, de Ph. Godard & Co. à vendre par
25 juil EUGENE ROCHEREAU & Co.,1 et 19 St Louis

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE.
A 50 POUR CENT AU-DESSOUS DU COURS.

Exclusivement des rues Royale et Dumaine, NORMANDIN Frères continue sa liquidation, se vend positivement à prix de facture, comme on peut le voir par les prix suivants :

Chapeaux de paille d'Italie, de	2 à 3 —	Crevettes d'été,	1 50
Gants fil d'Ecosse,	40	Poulards des Indes,	2
Dito, dits,	50	Brosailles,	1 25
Mouchoirs batiste à vignettes,	75c à 1	do	1 50
Mouchoirs unis batiste à coins brodés,	1 —	Chemises, toile fine,	2
Chemises couleurs,	1		
Eau de Cologne en litre		Cotonnade fine,	50
bouché,	50	do	75
do	do	do	1
do	de demi litre,	Gants d'Ecosse,	50
do	de quarte litre,	Dito, dits,	75
do	de huitième de litre,	Dito, dits,	1
Rotonde d'Orleans, cuirs,		Dito, dits,	1 50

Pantalons pour les dames,
Pantalons pour les enfants,
Pantalons pour les hommes,
Bonnets de nuit,

Corsets,
Jupons,
Bretelles,
Cravates,
Ceintures,
Bas,
Gants,
Dentelles,
Rubans,
Fleurs,
Plumes,
Bonnets,
Capotes,
Chapeaux,
Bonnets de soie,
Bonnets de velours,
Bonnets de crêpe,
Bonnets de tulle,
Bonnets de dentelle,
Bonnets de blonde,
Bonnets de satin,
Bonnets de gaze,
Bonnets de crin,
Bonnets de paille,
Bonnets de velours,
Bonnets de crêpe,
Bonnets de tulle,
Bonnets de dentelle,
Bonnets de blonde,
Bonnets de satin,
Bonnets de gaze,
Bonnets de crin,
Bonnets de paille,

Pour dames et enfants.

NORMANDIN Frères,
Rue Royale, coin de Dumaine.

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et a vendre par les soussignés :
100 barriques vin rouge, 50 demi-barriques idem;
300 caisses vin mousseux, 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, capres et cornichons;
10 balles amandes à coques mollets;
300 paniers huile de 24 Picholine, 200 demi-paniers idem;
20 paniers idem de 96 demi-bouteilles, 20 paniers idem de 12 bouteilles.
J F BESCHER & Co.
16 avril 56, Vieille Levée

CHAPEAUX—300 cartons chapeaux de différentes sortes pour messieurs, garçons et enfants, de la dernière nouveauté, pour cette saison, en caisses de 6 à 12 chapeaux chacune, et qui seront vendus à bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
30 juin 21, Magasins

BACON—10 boucauts épaulles, en magasin et à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.,
20 jn 64 Tchoupitoulas

SARDINE.—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 300 caisses sardines nageo Philippe et Canard, à vendre par
30 juin EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19 St. Louis

TRUFFES—En débarquement du Vaillant de Bordeaux
25 caisses et 50 demi-boites, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
30 juin 17 et 19 St Louis

FRUITS au jus—En débarquement du navire Vaillant, 6 caisses fruits au jus, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
30 juin 13 et 19, St Louis

500 DAMEJEANNES de 5 gallons, en débarquement du navire Ste-Lion, à vendre par
30 jn NUMA LACOSTE, 103, Royale.

6 CAISSES épinguettes garnies, grandes pastilles, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
30 jn NUMA LACOSTE, 103, Royale

A VENDRE, en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge,
340 barils dito blanc,
4 balles bouchons ordinaires, de 30,000 chaque,
1 balles de 30,000 bouchons pointus,
A vendre par
29 juin 147, Royale, entre St. Louis et Toulouse

FOIN—190 balles beau foin de l'est, en déchargement du navire Mary Pleasant, à vendre par
14 jt J. W. STANTON & Co.
Ent. Magnolias et Lafayette.

RIZ—60 tierçons ex remplement battu, en magasin et a vendre par
L D C WOODS, 88 Magasins

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par
L D C WOODS,
14 juill 88 Magasins

DROGUES—100 paquets Balsam, soufre, coupeuse, alum, sel d'Epsom, etc., à vendre par
ROBERTS & HALL,
11 juin 75 Magasins

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par
J M CABALLERO,
14 juil 32, Vieille Levée

L'a soussigné offre à vendre en débarquement du navire Talma, de Bordeaux :
100 barriques vin rouge, Médoc et St Julien,
50 caisses curaçao. DOMINIQUE LANATA,
20 jn 9 et 10, Jefferson.

Au Magasin Fashionable,
No. 128, rue de Chartres,
CORDEVILLE & LACROIX.

VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius :
Paletots matrices de toutes nuances, nouveau genre;
Chapeaux Pinaux tre qualité.
15 av

EAUX-DE-VIE—En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux :
10 demi pipes Cognac, 4me preuve, J. J. Dupuy,
10 quarts de pipe Cognac, do do
40 quarts de pipe Cognac, première preuve, qualité superieure, de Ph. Godard & Co. à vendre par
25 juil EUGENE ROCHEREAU & Co.,1 et 19 St Louis

CHAPELLERIE PARISIENNE
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie. viennent de recevoir par le navire l'Auberge, du Havre, un nouvel assortiment de chapeaux d'après la dernière mode :
5 caisses chapeaux soie extra fin,
do do castor blanc,
do do feutre noir et gris,
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
do do do pour enfans,
do do do do cadets,
2 do do soie pour Amazone,
6 do do flamboyante gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que poluche, Bordaloue, coiffes, cuirs coussins, etc. pab